

Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY-

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2014

**Mehdi ABDELGHANI**

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts

Comptables de Tunisie

**Mesdames & Messieurs les Membres  
de l'Institut Danois Contre la Torture -DIGNITY-**

12 Rue du Sénégal, Place d'Afrique,  
1002 Tunis Belvédère

**Mehdi ABDELGHANI**

Expert-Comptable  
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie

16 Rue Claude Bernard,  
1002 Tunis Belvédère

## **RAPPORT GENERAL**

### **I. Rapport sur les états financiers :**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié en date du 9 décembre 2016, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY** pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 34.606 DT et un déficit net de 38.611 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY-**, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

#### **1. Responsabilité du Président de l'Association**

Le Président de l'Association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par le Président de l'Association. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### 3. Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY-** au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'Article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2014, qui sont les suivants :

- Le registre des membres ;
- Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons.

Par ailleurs, il est porté à votre attention que l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- a respecté les dispositions de l'Article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, et relatives à la fixation d'un plafond de 500 DT pour les transactions effectuées en espèce à l'exception de certaines opérations.

Tunis, le 01 mars 2017,



Mehdi ABDELGHAN

**Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY -**  
**Etats financiers au 31 décembre 2014**

**Bilan**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Arrêté au 31 Décembre 2014  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>Actifs</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
Immobilisations corporelles		6 866	3 731
Moins : amortissements		-1 901	-574
	III.1	<u>4 965</u>	<u>3 157</u>
Immobilisations financières		1 200	1 200
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 165</b>	<b>4 357</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Autres actifs courants	III.2	4 599	-
Liquidités et équivalents de liquidités	III.3	23 842	38 305
<b>Total des actifs courants</b>		<b>28 441</b>	<b>38 305</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>34 606</b>	<b>42 662</b>

**Bilan**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Arrêté au 31 Décembre 2014  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>Fonds associatifs et passifs</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>Fonds associatifs</u></b>			
Fonds nets		6 291	6 291
Résultats antérieurs non affectés		21 049	-6 167
<b><u>Total des fonds associatifs avant résultat</u></b>		<b><u>27 340</u></b>	<b><u>124</u></b>
Résultat de l'exercice avant affectation		-38 611	27 216
<b>Total des fonds associatifs après résultat</b>	III.4	<b>-11 271</b>	<b>27 340</b>
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Provisions pour risques et charges		2 774	910
Dettes auprès de l'Association Mère	III.5	22 180	1 371
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>24 954</b>	<b>2 281</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.6	12 452	3 389
Autres passifs courants	III.7	8 471	9 652
<b>Total des passifs courants</b>		<b>20 923</b>	<b>13 041</b>
<b>Total des fonds associatifs et des passifs</b>		<b>34 606</b>	<b>42 663</b>

**Etat de Résultat**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Pour l'exercice clos au 31 Décembre 2014  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ETAT DE RESULTAT</b>	<b>Note</b>	<b>Du 1er Janvier au 31 Décembre</b>	
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>			
Revenus	IV.1	322 072	127 806
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>322 072</b>	<b>127 806</b>
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>			
Achats d'exploitation		6 784	1 979
Charges de personnel	IV.2	74 024	38 513
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 191	1 484
Autres charges d'exploitations	IV.3	270 530	56 721
<b>Total charges d'exploitations</b>		<b>354 529</b>	<b>98 696</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-32 457</b>	<b>29 110</b>
Charges financières nettes	IV.4	-5 954	-1 885
Autres pertes ordinaires		-200	-9
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-38 611</b>	<b>27 216</b>
Impôt sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-38 611</b>	<b>27 216</b>

**Etat de Flux de Trésorerie**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Pour l'exercice clos au 31 Décembre 2014  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>Du 1er Janvier au 31 Décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat net	-38 611	27 217
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 191	1 484
Variation des :		
Autres actifs	-4 599	-
Fournisseurs	9 063	3 389
Autres passifs	-1 181	9 775
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>-32 137</b>	<b>41 865</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 135	-3 731
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-1 200
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-3 135</b>	<b>-4 931</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement d'emprunt auprès de l'Association Mère	20 809	1 371
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>20 809</b>	<b>1 371</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-14 463</b>	<b>38 305</b>
Trésorerie au début de l'exercice	38 305	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23 842	38 305



**Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY -**  
**Notes aux Etats financiers au 31 décembre 2014**

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. Présentation de l'Association**

L'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- est une association créée en date du 28 Aout 2012 sous le nom de Centre de Recherche et de Réhabilitation des Victimes de la Torture - Mission Tunisie -. La constitution a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°104 du 30 Aout 2012. A cet effet, l'association est régie par les dispositions du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

Le bureau de la mission en Tunisie est rattaché directement à l'Association Mère - DIGNITY (Danish Institut Against Torture) - établie à Copenhague. Cette dernière constitue la source exclusive des revenus de la mission en Tunisie.

A la constitution, l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- est légalement représenté par son Président : Mme Lamia Louise CHEHABI. Toutefois, à la date de l'arrêté des états financiers le Président est Mr Giorgio CARACCIOLO.

La mission en Tunisie a pour objet de:

- Effectuer des recherches sur les causes et les effets de la torture
- Assurer la réhabilitation des victimes de torture
- Assurer des formations relatives à la prévention de la torture

### **II. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers de l'association arrêtés au 31 Décembre 2015 ont été élaborés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996.

Ces états financiers sont composés d'un bilan, d'un état de résultat, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 sont les suivants :

- 1- Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Equipement de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Immobilisations dont la valeur est < 200 DT	100%

- 2- Les revenus perçus en monnaie étrangère (Couronne Danoise - DKK) provenant de l'Association Mère sont comptabilisés suivant le taux de change en vigueur à la date d'opération tel que prévu par la Banque Centrale de Tunisie.

### III. Les notes au Bilan

#### III.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont passées de 3.157 DT au 31 décembre 2013 à 4.965 DT au 31 décembre 2014. La variation est détaillée ci-dessous :

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Equipements de bureau	3 008	2 733
Matériel Informatique	3 858	998
(-) Amortissement	-1 901	-574
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 965</b>	<b>3 157</b>

Le tableau de variations des immobilisations se présente comme suit :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2014**

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			V.C.N
	Au 31/12 /2013	Acquisitions 2014	Au 31/12/2014	Antérieurs	2014	Amt. Cumulés	AU 31/12/2014
<b>Immobilisations Corporelles</b>							
Equipements de bureau	2 733	275	3 008	400	799	1 199	1 809
Matériel Informatique	998	2 860	3 858	174	528	702	3 156
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 731</b>	<b>3 135</b>	<b>6 866</b>	<b>574</b>	<b>1 327</b>	<b>1 901</b>	<b>4 965</b>

## II.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 4.599 DT au 31 décembre 2014. Le détail est le suivant :

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges constatées d'avance	4 447	-
Autres actifs courants	152	-
<b>Autres actifs courants</b>	<b>4 599</b>	<b>-</b>

## III.3 Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 23.842 DT au 31 décembre 2014 enregistrant une baisse de 14.463 DT par rapport au 31 décembre 2013.

Les banques en devises correspondent aux avoirs de l'association en DKK (Couronne Danoise) actualisés au cours BCT au 31 décembre 2014.

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Banque en dinars	23 468	6 229
Banque en devises	117	31 774
Caisse	257	302
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>23 842</b>	<b>38 305</b>

## III.4 Fonds associatifs

Le tableau de variation des fonds associatifs se présente comme suit :

<b>En TND</b>	<b>Fonds Associatifs</b>	<b>Résultats antérieurs non affectés</b>	<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>Total Fonds Associatifs</b>
<b>Solde au 01/01/2014</b>	<b>6 291</b>	<b>-6 167</b>	<b>27 216</b>	<b>27 340</b>
Résultats antérieurs non affectés		27 216	-27 216	-
Résultat de l'exercice avant affectation			-38 611	-38 611
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>6 291</b>	<b>21 049</b>	<b>-38 611</b>	<b>-11 271</b>

Les résultats des exercices antérieurs n'ont pas été affectés en raison de la non tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire, qui a pour rôle d'approuver les états financiers et d'affecter les résultats enregistrés.

## III.5 Dettes auprès de l'Association Mère

Le solde de la dette auprès de l'Association Mère s'élève à 22.180 DT au 31 décembre 2014. Cette dette représente la prise en charge par l'Association Mère de certaines dépenses de l'association et qui ont été directement payées par la mère.

Les montants ont été classés en passifs non courants en tenant compte des événements postérieurs à la clôture de l'exercice et du fait du non remboursement de ces montants.

### **III.6 Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 12.452 DT au 31 décembre 2014 contre 3.389 DT au 31 décembre 2013. Le détail de cette rubrique est présenté ci-dessous :

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Fournisseurs d'exploitation	7 497	51
Fournisseurs d'immobilisations	848	-
Fournisseurs, factures non parvenues	4 107	3 338
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>12 452</b>	<b>3 389</b>

### **III.7 Autres passifs courants**

Les autres passifs courants présentent un solde de 8.471 DT au 31 décembre 2014 enregistrant une baisse de 1.181 DT par rapport au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Personnel, rémunération due	1 032	794
Etat et collectivités locales	4 193	2 139
CNSS	3 246	6 719
<b>Autres passifs courants</b>	<b>8 471</b>	<b>9 652</b>

## IV. Les notes à l'Etat de Résultat

### IV.1 Revenus

Les revenus réalisés pendant l'exercice 2014 s'élèvent à 322.072 DT.

Ces revenus proviennent exclusivement des fonds étrangers octroyés par l'Association Mère et qui s'élèvent à 1.065.552 DKK.

### IV.2 Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2014 sont de 74.024 DT enregistrant une augmentation de 35.512 DT par rapport à l'exercice 2013. Le détail est présenté ci-dessous :

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Salaires bruts	60 328	32 241
Charges patronales	10 238	5 478
Provision pour congé à payer	-142	794
Autres charges du personnel	3 600	-
<b>Charges du personnel</b>	<b>74 024</b>	<b>38 512</b>

### IV.3 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 270.531 DT au 31 décembre 2014 contre 56.721 DT au 31 décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Mission, déplacements et réceptions	109 819	15 289
Dons	59 471	-
Honoraires	44 758	17 255
Location	27 304	16 101
Publication	22 087	3 558
Frais postaux et télécommunication	3 649	1 669
Autres charges d'exploitation	3 442	2 849
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>270 530</b>	<b>56 721</b>

### IV.4 Charges financières nettes

Les charges financières nettes sont composées essentiellement des pertes de changes encourues pendant l'exercice. Au 31 décembre 2014, elles s'élèvent à 5.954 DT comme le montre le tableau ci-dessous :

<b>En TND</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat de change (Perte)	5 775	1 606
Intérêt et agios	179	279
<b>Charges financières nettes</b>	<b>5 954</b>	<b>1 885</b>